L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 27 JANVIER 1874. 47me Année.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLÉANS.
MARDI MATIN, 27 JANVIER.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par G. de Fériet—Vente continuée de meubles, à l'Hôtel St-Louis.

Par Hoffman, Marks & Co., au No 33 de la rue de Chartres.—Bottes, Souliers et Brodequins, fusils de chasse, etc.

Par O. Valeton, rue Decatur 158, près St-Joseph—Bière d'Ecosse.

SPECTACLES.

Mardi, 27 janvier 1874.

OPERA.—La Fille de Madame Angot et Le Cheveu Blanc.

ACADEMIE DE MUSIQUE.—Lurline avec Mlle Lydia Thompson.

L'Election Présidentielle par le Vote Direct.

Le bill du sénateur Morton proposant un amendement à la Constitution des Etats-Unis, dans le but de changer le mode actuel de l'élection présidentielle, est actuellement soumis au comité du Sénat sur les privilèges et élections.

Voici quelles sont les dispositions principales qui ont été déjà l'objet d'un examen de la part du comité :

1° Abolition du Collége électoral.

2° Election directe par le peuple du président et du vice-président.

3° Division de chaque Etat en autant de districts qu'il a de représentants; le candidat qui aura le vote le plus élevé pour président dans un district aura le vote de ce district qui comptera pour un vote présidentiel; chaque Etat aura aussi droit à deux votes présidentiels *at large*, lesquels deux votes seront accordés au candidat qui aura eu le plus grand nombre de votes dans tout l'Etat.

4° La personne ayant eu le plus grand nombre de ces votes présidentiels dans les Etats-Unis sera président. Ceci permettra l'élection à la pluralité des votes.

5° Ces dispositions seront applicables au vice-président.

6° Le Congrès aura le pouvoir de prescrire les dispositions pour la tenue des élections présidentielles et d'établir des tribunaux pour la décision des élections contestées dans les districts ou les Etats et de prescrire les règles à observer par ces tribunaux.

Sans examiner à fond ce projet qui nous parait avoir été conçu dans un intérêt de parti, nous ferons observer qu'il est très compliqué.

Ainsi, un candidat peut avoir la majorité des votes populaires dans un Etat et n'avoir pas la majorité des votes présidentiels du même Etat par suite de la division en districts présidentiels. Les républicains, depuis qu'ils sont au pouvoir, ont presque partout remanié les districts représentatifs de façon à s'assurer des majorités pour le Congrès même dans les Etats où ils seraient en minorité. C'est le cas notamment dans les grands Etats du Nord. Ainsi, l'Etat de New York a 31 districts représentatifs, un candidat pourra avoir la majorité dans tout l'Etat et les deux votes présidentiels *at large* et, cependant n'obtenir qu'une minorité, 12 par exemple des districts, de sorte qu'il n'aurait que 14 votes, tandis que son concurrent en aurait 19.

M. Morton espère, au moyen de ce mode compliqué, réserver l'avantage à son parti dans la prochaine élection présidentielle. Il serait plus simple et plus conforme aux principes démocratiques de faire élire le président et le vice-président directement par le suffrage universel, mais le Congrès craindrait de donner ainsi trop de force au chef du pouvoir exécutif.

Nouvelles Télégraphiques.

Nous n'avons pas à offrir à nos lecteurs le Message du président Grant, mais ils trouveront dans nos dépêches de la 4me page, en attendant le message qui nous arrivera ce soir, des débats fort intéressants sur les affaires de la Louisiane.

Ils y remarqueront un discours très brillant et très énergique d'un sénateur du Kentucky, McCreery, qui a repris la question à son origine, et qui a discuté le rapport du comité d'enquête, avec une supériorité de logique irrésistible et une grande intelligence du sujet.

THÉATRE DE L'OPÉRA.—Ce soir, mardi, *La Fille de Mme Angot*, opéra-comique en trois actes de Charles Lecocq.

Le spectacle commencera par *Le Cheveu Blanc*, comédie en un acte d'Octave Feuillet.

Jeudi, 29, *matinée* à midi précis.

Hier soir *l'Africaine* a été chantée en présence d'un nombreux auditoire. La représentation a été brillante, surtout dans les deux derniers actes. Mme Fursch-Madier et M. Devoyod ont obtenu un succès qu'ils peuvent placer au rang des plus beaux triomphes qu'ils ont remportés depuis le commencement de la saison.

ARRIVÉE PROCHAINE DU GRAND TRAGÉDIEN SALVINI.—Une lettre du signor D. De Vivo nous annonce l'arrivée prochaine du grand tragédien italien Salvini, dont la réputation établie en Italie, a été ensuite consacrée par de nombreux succès à Paris, dans l'Amérique du Sud et plus récemment dans les Etats-Unis. M. Salvini doit débuter avec sa troupe tragique au théâtre des Variétés le 9 février. Il ne donnera qu'un petit nombre de représentations à la Nlle-Orléans, ses engagements l'appelant à la Havane et au Mexique.

LES LOTS GAGNANTS.—On verra par six certificats que nous publions dans nos colonnes que le gros lot de Dix Mille Dollars, au tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, qui a eu lieu samedi dernier, a été gagné par fractions d'un huitième. On connait déjà six des heureux possesseurs de ces huitièmes et l'on trouvera leurs noms et leurs adresses au bas des certificats.

LE DOCTEUR J. E. DURAC. — Nous publions dans une autre colonne l'annonce du Dr. J. E. Durac, fils du Dr. Durac, de notre ville. Ayant déjà été chef des travaux anatomiques et professeur suppléant d'anatomie et de physiologie à l'Ecole de médecine de Toulouse, le Docteur Durac fils a des titres sérieux à la confiance du public. On pourra le consulter à son cabinet rue du Canal No 199 de midi à trois heures. Le docteur s'occupera spécialement des maladies chirurgicales.

☞ Quand à côté de la maladie il y a le remède—remède certain, infaillible—il y a folie à ne pas l'employer. Or, rien ne combat plus efficacement un rhume ou un catarrhe, que le Baume aux Navets indiens de Laplace. Pour toutes les indispositions de ce genre, qui, négligées, deviennent si dangereuses, c'est le remède par excellence.

FRANCE.—On lit dans la *Patrie* :

Le bruit courait hier que M. le général du Barail, fatigué des attaques dont il est l'objet de la part du centre droit, aurait offert sa démission. On ajoute qu'il aurait fallu les sollicitations pressantes de M. le maréchal MacMahon pour que notre ministre de la guerre ne donnât pas suite à son projet.

Dans les régions officielles et semi-officielles, on se préoccupe de la question espagnole. L'opinion la plus généralement accréditée dans le monde diplomatique est que le mouvement qui vient de se produire à un caractère alphonso-montpensiériste, c'est-à-dire que dans un temps donné et lorsque le maréchal Serrano aura rétabli un peu d'ordre dans le pays, on songerait, au moyen de nouvelles élections aux Cortès, à faire proclamer le fils de la reine Isabelle sous la régence du duc de Montpensier.

Il ne faut pas oublier, disent les partisans de cette opinion, que l'amiral Topete est un ami dévoué du duc de Montpensier, et que son entrée au ministère doit être considérée comme un symptôme significatif, l'amiral n'étant pas homme à prêter son concours sans avoir fait ses conditions.

—Le ministre de l'agriculture et du commerce d'Italie vient de soumettre au ministre des affaires étrangères un projet d'organisation à Rome, pour 1876, d'une Exposition universelle. Avis en a été donné à M. Deseilligny.

LOUISIANE.

Nous lisons dans la *Sentinelle* de Thibodeaux :

La plupart de nos habi[illegible]iers sont en train de planter les [illegible] autant de bras qu'ils en ont b[illegible]mense étendue de terres con[illegible] culture du riz diminuera la [illegible] travailleurs très sensiblem[illegible] la région du Bayou Lafourche, où les salaires sont généralement de $15 [illegible] avec rations ou $17 sans rations, [illegible] du travailleur.

Nous lisons dans le *Grabot de Colon* de Vermillionville :

Mme François Bourges a eu le malheur, le 18 du courant, de perdre sa mère, née Susanne Célestine Sandoz, sœur de M. Sandoz, ex-rédacteur-propriétaire du *Courier des Opelousas*. La défunte est morte à la Coulée des Cannes à l'âge de 70 ans, et a été enterrée le 19, dans le cimetière catholique de Vermillionville.

Nous apprenons que le magasin de M. J. Formey, situé sur la rive droite du Bayou Têche, à environ 6 milles au-dessous de la Nouvelle Ibérie, a été entièrement consumé la nuit dernière. On suppose que la porte a été forcée, le magasin pillé puis qu'on y a mis le feu. M. Formey a été grièvement brûlé en essayant de sauver ses livres et ses papiers.

Nous lisons dans le *Courrier des Opelousas* :

Dans la nuit de jeudi de la semaine dernière, nous avons eu de la pluie et du verglas, et le lendemain matin, les arbres qui avaient conservé leur feuillage étaient courbés sous le poids de la glace qui s'était amassée sur leurs feuilles. Pendant la journée du lendemain, tout a fondu sans que le vent soit venu briser et déchirer les arbres comme il en est résulté par un temps semblable il y a une quinzaine d'années.

Ce sont les temps les plus rigoureux pour les bestiaux des prairies, et deux ou trois secousses comme cette dernière occasionnent ordinairement plus de pertes d'animaux que de longs hivers.

—Nous apprenons avec regret la mort d'un vieil et respectable habitant de notre paroisse, Jean Baptiste Koeliler, âgé de 74 ans, décédé le 12 du courant à Bayou Chicot.

Le défunt était natif d'Allemagne, mais il habitait notre paroisse depuis 30 ans ou plus.

MORT DE L'HOMME DES BOIS.—Il vient de mourir, en notre paroisse, à un âge extraordinairement avancé, un homme d'un caractère monotone et très excentrique. C'est le nègre dont a parlé M. Dennett, il y a quelques années, dans son journal de Franklin, et qu'il a voulu immortaliser sous le nom de "L'Homme Sauvage de St-Landry" et qui était bien connu de presque tous les plus anciens habitants de la Prairie Laurent et de la Prairie Basse.

Sam (c'était le nom du sujet du présent article) Sam était un griffe qui avait été amené ici on ne sait ni comment, ni par qui, ni à quelle époque; mais qui avait été vendu comme esclave, dans son bas âge, il y a près d'un siècle, si la chronique est fidèle.

On avait toujours remarqué en Sam un penchant indomptable à la solitude et à la réclusion, et souvent cette manie lui a attiré de sévères châtiments. Cependant, on lui passait facilement cette fantaisie, qui était plutôt une monomanie naturelle qu'un penchant à la paresse. S'il travaillait au champ avec les autres travailleurs, il s'en éloignait aussitôt l'heure du repos arrivée et souvent allait dans les bois chercher la solitude. Et enfin, depuis vingt à vingt-cinq ans, on avait fini par le laisser faire à sa guise, et il allait dans le fond des forêts des alentours, se construire une mauvaise hutte qui ne le protégeait souvent ni contre l'ardeur du soleil, ni contre les rigueurs de l'hiver. Ainsi, c'était le plus souvent quelques pieux jetés sur des tréteaux, et là-dessus quelques branches légères et un vieux haillon, et sous cette construction, qui lui servait de couche en hiver, un petit feu qui ne pouvait certainement guère le réchauffer; mais qui, par contre, devait toujours le fumer comme un jambon. Quant aux vêtements, il n'en usait guère plus que de linge de lit, dont il se passait entièrement.

Sa nourriture consistait principalement en fruits sauvages et en racines, et quand la faim le pinçait trop vivement, il se rendait sur quelque habitation voisine, où il obtenait toujours quelques vivres; et aussitôt il retournait à ses pénates pour y vivre en vrai Ermite.

Il était la terreur des enfants, et cependant il n'a jamais fait de mal à aucun d'eux, ni à personne autre, car il a toujours été sans malice.

C'était un homme de six pieds, d'une force et d'une construction herculéenne; mais vers ses derniers jours il était affaissé sur lui-même, courbé par l'âge, amaigri par les privations, et réduit à des proportions minimes. Il va sans dire qu'il portait toujours toute sa barbe, et que sa chevelure ne s'était trouvée en contact avec le peigne ni avec les ciseaux, depuis peut-être un quart de siècle, et ceux qui l'ont vu ainsi le plaignaient naturellement, et avaient pour lui beaucoup de bonté.

Il n'a jamais été marié et fuyait les femmes avec autant de persistance qu'il mettait à s'éloigner des hommes. Le pauvre Sam avait sans doute une intelligence très limitée; on aurait même pu le placer au rang des idiots, et son caractère triste et monotone lui rendait la vie amère.

Il a été trouvé mort pendant les froids de la semaine passée, non pas dans sa hutte, mais à quelque distance de là, où il s'était probablement rendu à l'effet de chercher quelques aliments. Il est mort ainsi sous un gros pacanier, de faim et de froid, à un âge que l'on porte à 110 ou 115 ans. (*Courrier des Opelousas.*)

Pseudo-Législature.

Séance du 26 janvier.

SÉNAT.— M. Harris obtient l'annulation du vote sur l'adoption de la résolution relative à la destitution de M. Emile Hébert, greffier de la 15me cour de District, paroisse Assomption.

Le comité judiciaire fait un rapport favorable sur le bill fixant l'époque de la session régulière de l'assemblée générale.

Présentation de bills—Par M. Burch : un bill pour l'allocation d'une somme destinée à payer certains créanciers de l'Etat.

Par M. Stamps: un bill pour dispenser les contribuables délinquants des pénalités imposées par la loi.

Par M. Butler : un bill pour payer à M. C. S. Sauvinet, ex shérif civil, le montant de sa réclamation contre l'Etat, pour collection de taxes.

M. Bovee présente une résolution à l'effet de nommer un comité spécial chargé de visiter le pénitencier, à Bâton-Rouge, et de faire un rapport exact, au Sénat, de l'Etat actuel de cette institution.

Une résolution autorisant le comité des dépenses contingentes à payer à la veuve du sénateur Murrill, décédé, le millage auquel ce dernier aurait eu droit s'il avait rempli ses fonctions de sénateur, est adoptée.

M. Brewster propose de mettre à l'ordre du jour de mercredi prochain, le rapport du comité des élections contestées, dans l'affaire Voorhies vs. Detiège.

M. Barber s'y oppose, parce que cette affaire est pendante devant le Sénat depuis trop longtemps. Si nous renvoyons encore l'adoption de ce rapport, dit-il, on nous taxera d'indifférence. L'orateur termine ses remarques en espérant que le Sénat sera unanime à décider cette question, aujourd'hui même.

Plusieurs autres sénateurs parlent pour et contre l'adoption du rapport, et l'assemblée s'ajourne au milieu du tumulte et de la confusion.

CHAMBRE.—Présidence de M. Lowell. 88 membres répondent à l'appel.

Sartain, de Carroll, se lève pour une question de privilège, attendu qu'il a été maltraité, ainsi que d'autres membres de la Chambre, par le journal le *Picayune*. M. Sartain lit une défense que nous comprenons difficilement, le plaignant ne nous paraissant pas très versé dans les lectures.

M. Souer fait passer la résolution suivante: Résolu que l'orateur de la Chambre soit et est autorisé à nommer un comité de 5 pour prendre en considération les faits allégués contre la Compagnie du canal du Mississippi et du Golfe, et rapporter à cette Chambre aussitôt que possible le résultat de leur enquête et la législation jugée par eux nécessaire pour protéger les intérêts de l'Etat en cette affaire.

Une demande de reconsidération est rejetée. Par conséquent, la résolution est finalement adoptée.

Dejoie, d'Orléans, demande la reconsidération du vote sur l'acte 116, relatif à la compagnie du canal du Mississippi et du Golfe.

Une motion de déposer la motion de Dejoie sur la table obtient 41 voix contre 31.

L'orateur annonce un message de Kellogg.

Williams, d'Ouest-Baton-Rouge, demande pour le comité qui s'est rendu au pénitencier un congé et le pouvoir d'assermenter les témoins. Accordé.

King, d'Orléans, annonce qu'il présentera un bill organisant quelques compagnies de milice pour supprimer les émeutes.

Allain, d'Ouest Bâton-Rouge, demande une exemption de pénalité pour tous les contribuables délinquents qui payeront dans un délai de 60 jours. Référé au Comité des voies et moyens.

Dumont, d'Orléans, présente un bill pour diviser l'Etat en six districts congressionnels. Référé.

Ward, de Grant, demande qu'un comité de 3 soit nommé pour examiner les affaires de l'association métropolitaine de dépôts sur gage. Référé.

Gair, d'Est-Feliciana, demande la nomination d'un comité de 3 pour faire enquête sur les raisons pour lesquelles les taxes de [illegible] sont pas payées et que le comité [illegible] d'entendre toute personne [illegible]. Référé.

Montaldo [illegible] avait déjà nommé un comité pour cela et qu'il demande la nomination d'un nouveau comité. Adopté.

Un bill du Sénat qui demande le transfert du siège de la Cour de St-Bernard est adopté.

Après quelques autres affaires de peu d'importance, la séance est levée.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Rumeurs du Jour.

On continue à recevoir, dans tous les cercles politiques, de nombreux télégrammes de Washington. La situation n'a pas changé et on a toujours lieu de croire à une nouvelle élection.

Les radicaux nègres du Mechanics' Institute, après avoir dénoncé Pinchback, que l'on accusait de vouloir tourner le dos à son propre parti, commencent à se rallier de nouveau autour de l'aspirant sénateur, montrant ainsi une disposition à le soutenir quand-même, quelle que soit la ligne de conduite adoptée par lui.

Nous avons remarqué qu'il s'était formé deux factions distinctes dans la pseudo-législature du Mechanic's Institute, la faction blanche et la faction noire. La bonne harmonie a été détruite par des prétentions exorbitantes de la part des blancs et par des jalousies de la part des nègres.

Burch, Barber et Ingraham accusent directement Blackburn, Brewster et autres membres appartenant à la race caucasienne, de se servir des nègres pour arriver au pouvoir et de les abandonner lorsqu'ils y sont parvenus.

Ils les menacent des foudres du parti et donnent à entendre que, dans le cas d'une nouvelle élection, l'élément noir resterait uni et ne choisirait que des candidats dont la peau serait noire ou jaune.

Ceux qui sont attaqués se défendent comme de beaux diables et déclarent que le parti radical serait perdu sans eux; qu'ils sont absolument nécessaires; bref, que sans eux, le navire de l'Etat sombrerait infailliblement.

La querelle en est là. Blancs et noirs n'en sont encore qu'aux paroles; les coups viendront ensuite.

On nous apprend que le pseudo-lieutenant gouverneur Antoine a fait un voyage à la paroisse St-Jacques, dimanche, afin de haranguer une assemblée de travailleurs nègres, qui paraissent vouloir suivre l'exemple de leurs camarades de Terrebonne, en se mettant en grève contre les planteurs, qui leur offrent un salaire de $13 par mois.

Ces malheureux sont conseillés par les misérables aventuriers qui les exploitent et ne s'aperçoivent pas qu'en détruisant l'agriculture ils se condamnent eux-mêmes à la misère la plus complète.

Le pseudo-lieutenant-gouverneur Antoine, a fait, nous dit-on, un discours conservateur et s'est prononcé en faveur des gages réduits, parce qu'il croit que le pays est trop appauvri, pour que l'on puisse continuer à donner vingt et vingt-cinq piastres par mois aux travailleurs.

On ne l'a pas écouté cependant et sa harangue n'a été d'aucun profit. Les énergumènes, les prêcheurs Voudoux et les fauteurs de désordre auront toujours plus de succès.

Société de Bienfaisance Union Española.

Les membres de cette association, présidée par M. V. Planellas, se sont réunis, dimanche, pour célébrer le cinquième anniversaire de la fondation de la Société.

Ils se sont rendus d'abord en procession à la Cathédrale, pour faire baptiser une nouvelle bannière qui leur a été donnée par des dames.

L'archevêque Perché a officié et M. José Menendes et Mlle Marie Muñiz ont agi comme parrain et marraine.

La bannière est en soie rouge avec une bordure d'or. — Sur une des faces se trouve une gravure représentant la charité, ayant autour d'elle six petits enfants, avec ces mots : — "Sociedad Union Española." — Sur l'autre face, on voit De Soto traversant le Mississipi, et les armes de l'Espagne.

Après les cérémonies à la Cathédrale, le cortége s'est arrêté devant la résidence de M. José Ferrer, qui a offert à la Société une magnifique guirlande, puis, il a continué sa route, passant dans les rues principales de la ville et s'arrêtant devant les bureaux des différents journaux pour leur donner une sérénade, et se rendant à la salle de la société, où une collation a été offerte aux membres et aux invités, parmi lesquels se trouvaient le juge A. L. Tissot et MM. Julien Michel, A. Sambola et F. C. Garcia. — Le repas a été très gai et de nombreux toasts ont été portés par les convives.

La fanfare de Jaeger, qui avait été retenue pour l'occasion, a joué plusieurs airs patriotiques, entre autres le "Bonnie Blue Flag" et "Dixie", qui ont été accueillis avec enthousiasme.

Nous remercions sincèrement les membres de l'Union Española des attentions qu'ils ont bien voulu avoir pour notre reporter.

Nous donnons la liste des officiers de la Société :

Président—V. Planellas.
1er Vice Président—T. Jorda.
2me Vice-Président—S. Pablo.
Secrétaire—J. Muñ z.
Secrétaire des finances—M. Sirgo.
Trésorier—R. Decuro.
Grand Marshal—Gabriel Prats.
Assistants—J. Ferrer, P. Ferrer, J. Suarez.

Abus de pouvoir.

Les métropolitains sont devenus singulièrement arrogants depuis qu'ils appartiennent à la milice d'Etat du gouverneur usurpateur. Ils se croient tout permis et ne les arrête.

Hier soir, vers dix heures, l'honorable Ferjus Fuselier, représentant du cinquième ward, à la Législature légale de l'Etat, passait avec deux de ses amis, rue St-Louis, près Royale, lorsqu'il a entendu le sifflet d'un agent de police.

S'avançant rapidement dans la direction d'où venait le bruit, il a aperçu un homme, qu'il a su plus tard se nommer Kocke, demeurant dans le Premier District, rue des Remparts, que quatre métropolitains escortaient au poste. Le malheureux avait été arrêté, paraît-il, parce qu'ayant demandé une bouteille de vin dans un restaurant, il avait refusé d'en payer le prix, soit une piastre.

M. Fuselier a fait la remarque, en français, à ses compagnons, qu'il trouvait fort étrange que les officiers de police s'érigeassent en collecteurs de consommations pour les restaurateurs. L'un des métropolitains, répondant au nom de Cooke, un agent surnuméraire de la police, a dit aussitôt, en toisant M. Fuselier, que celui-ci s'occupait d'une affaire qui ne le concernait pas; mais que s'il s'y intéressait, cependant, il pourrait agir comme bon lui semblerait.

M. Fuselier a répondu qu'il parlait à ses amis et qu'il ne s'adressait nullement au policier, mais que si celui-ci était assez bon pour lui donner son numéro, il en prendrait note. L'agent, qui n'avait pas de numéro, étant surnuméraire, a dit que M. Fuselier n'avait qu'à examiner sa plaque. M. Fuselier a essayé de lire, dans l'obscurité, mais, n'a pu rien voir, et pour cause.

Quelques instants après, les quatre métropolitains se sont éloignés, entraînant avec eux leur victime. Arrivé vis-à-vis de la rotonde de l'hôtel St-Louis, l'agent Cooke s'est retourné et a apostrophé une seconde fois M. Fuselier, en lui disant d'un ton goguenard: si vous désirez savoir quel est le sort réservé à mon prisonnier, vous n'avez qu'à me suivre à la station où je vais.

M. Fuselier lui a dit alors, dans un langage énergique, d'aller se promener... très loin, et de le laisser en paix. — Notre homme a pris la mouche et a arrêté M. Fuselier, qu'il a conduit au violon, ni plus ni moins qu'un simple rodeur de nuit, sous le prétexte qu'il avait manqué au respect qu'il devait à un représentant de la loi.

Notre honorable concitoyen a suivi le sbire, toujours accompagné de ses deux amis, sans tenter la moindre résistance, et n'a été mis en liberté qu'après avoir passé une demi-heure au poste de la place Jackson, et à la condition qu'il comparaisse ce matin devant le commissaire.

Le premier prisonnier des métropolitains, le malheureux Kocke, a été relâché, en fournissant un cautionnement de dix piastres.

Le plus singulier de l'affaire est que ce pauvre diable avait offert de solder son compte au moment d'être arrêté.

Nous prions le surintendant Badger de nous dire si ses agents ont le droit d'insulter et d'arrêter impunément les paisibles citoyens?

Incendie.

Hier soir, vers six heures et quart, le feu s'est déclaré dans la maison en briques à quatre étages, sise au No 48 de la rue Peters, entre Bienville et Douane, appartenant à Mme Sam Locke et occupée par M. E. Benjamin, qui y tenait un entrepôt de cuir, de laine et de suif. La bâtisse a été entièrement détruite.

Les flammes ont gagné la maison voisine, sise au No. 41 de la même rue, appartenant à C. Kenbel & Co. et occupée par eux, qui a été considérablement endommagée par l'eau et par le feu. Le rez-de-chaussée de la bâtisse est occupé par M. L. J. Sorapuru, qui tient aussi un entrepôt de cuir et de laine.

La maison sise au No 45, appartenant à M. Charles de Lassus, et occupée par J. Wendling, a souffert également.

Les pertes totales sont évaluées à $20,000. Elles sont entièrement couvertes par des assurances, mais nous ignorons dans quelles compagnies.

Le feu a été évidemment mis par un incendiaire.

TEMPERATURE. — 26 Janvier 1874.
Thermomètre de C. DUHAMEL, opticien.

	Fahrenheit.	Centigrade.
6 A. M.	50	10
12 M.	62	16
3 P. M.	62	16
6 P. M.	60	16

UN HÉROS.—Jean Maynard était connu partout pour un marin honnête et intelligent. Une après-midi d'été il était pilote d'un steamer qui se rendait de Détroit à Buffalo (Amérique du Nord). A cette époque, il était rare que ces steamers eussent à bord des chaloupes de sauvetage.

Le capitaine voit une épaisse fumée s'élevant du bas du vaisseau. Il crie de suite à Simpson d'aller voir ce que c'est. Simpson revient pâle comme un drap et s'écrie: "Le bâtiment est en feu! Au feu! au feu!"

Tous les passagers se mettent à l'œuvre; on jette en vain des seaux d'eau sur l'incendie, qu'alimente une grande quantité de résine et de goudron.

—Combien y a-t-il d'ici à Buffalo?
—Sept milles.
—Dans combien de temps serons-nous rendus?
—Dans trois quarts d'heure si nous gardons la même vitesse...

Le capitaine conseille aux passagers de se rendre à l'avant du vaisseau; tous s'y jettent, Jean Maynard reste au gouvernail; les flammes l'entourent, le suffoquent. Le capitaine lui crie avec son porte-voix:

—Jean Maynard!
—Oui, oui, Monsieur!
—Etes-vous au gouvernail?
—Oui.
—De quel côté va le navire?
—Au sud-est.
—Dirigez-le vers le sud-est et gagnez le rivage....

Quelques instants après, le capitaine lui crie de nouveau:

—Pouvez-vous tenir bon cinq minutes de plus?

Oui, avec le secours de Dieu, répond Jean Maynard.

Ses cheveux blancs grillent sur son crâne; une de ses mains est mise hors de service; le genoux sur l'estrade, ses dents et sa main valide sur la roue, le vieillard demeure ferme comme un roc. Le navire accoste, tout l'équipage est sauvé, et Jean Maynard tombe mort sur le pont en flammes.

Ce trait d'héroïsme est, dans notre opinion, bien supérieur à celui de l'Athénien Cynégire, qui retint une embarcation perse avec sa main droite, ensuite avec sa main gauche, et ensuite avec ses dents, quand l'ennemi lui eut coupé les deux bras.

Celui-ci était animé d'une sauvage ardeur, le Canadien se dévouait froidement au salut de quelques personnes qui lui étaient entièrement étrangères.

Cynégyre mourut pour des amis, Jean Maynard pour des étrangers.

Courrier de l'Illinois.

LA COMTESSE DE MIRAFIORI.—L'*Ordre social* parle dans les termes suivants, du mariage morganatique du roi Victor-Emmanuel et de ses conséquences politiques:

"Les jésuites s'occupent eux-mêmes, et beaucoup, dit-on, de ce mariage. La comtesse de Mirafiore est une catholique accomplie; elle a élevé ses enfants dans les sentiments d'une vraie dévotion, et les bons pères, prenant ce fait en haute considération, voudraient déterminer le roi à épouser solennellement la comtesse.

"Elle deviendrait alors la reine officielle de l'Italie, et se trouverait dans ce haut rang, investie d'une influence que l'Eglise pourrait mettre largement à profit."

—Voici, à coup sûr le plus effrayant cadeau de Noël qui ait été fait depuis dix-huit siècles et demi!

Un négociant de Versailles, M. Trip..., avait acquis, il y a dix mois à peu près, la triste preuve que sa femme le trompait avec un jeune homme de Saint-Cyr, M. Georges N.... Ce fut un coup terrible pour lui, car il adorait sa femme. Il eut cependant la force de dissimuler, attendant l'heure de punir les deux coupables.

Trois mois après, M. Georges N.... mourut d'une fluxion de poitrine, au grand regret du mari, à qui échappait ainsi une partie de sa vengeance.

Il y a un mois, sa femme accoucha d'une petite fille. M. Trip.... la fit immédiatement porter en nourrice, chez une femme Launais, demeurant 21, rue de Paris, à Viroflay. Il n'avait encore rien dit à sa femme, attendant toujours une occasion qui ne venait pas.

Le 22 courant, la femme Launais avertit par lettre M. Trip.... que sa petite fille venait de mourir. Une idée infernale traversa l'esprit de M. Trip.... L'occasion était venue.

Il se rendit à Viroflay et prit chez la nourrice le petit cadavre, qu'il rapporta avec lui sans rien dire à personne.

Mercredi soir, il fut avec sa femme plus aimable qu'à l'ordinaire, et, en lui souhaitant le bonsoir:

—Ma chérie, lui dit-il, mets donc tes pantoufles dans la cheminée. J'ai idée que le petit Noël y mettra quelque chose.

La jeune femme rougit de plaisir, en se reprochant amèrement d'avoir trompé un mari si bon, et s'endormit en rêvant d'un bracelet dont elle avait envie.

A huit heures, elle s'éveilla et courut à la cheminée....

En travers, sur les pantoufles, au lieu du bracelet, M. Trip.... avait posé le cadavre de l'enfant.

Madame Trip.... se pendit à la sonnette et appela sa bonne, qui courut chercher un médecin. Inutile de dire que ce furent peines perdues. L'enfant était mort et bien mort.

M. Trip.... a disparu, après avoir adressé hier matin, à son frère, une lettre dans laquelle il relatait ce que nous venons de raconter. Il ajoutait qu'il avait mis ses affaires en ordre et ne reviendrait en France qu'après la mort de sa femme.

On ne parlait que de cela, hier soir, dans la rue des Chantiers.

—On lit dans le *Petit Marseillais* :

La semaine dernière, un étranger de passage à Marseille se présentait à M. Reyne, directeur du palais Longchamp et lui proposait l'acquisition d'un œuf au prix de 2,400 francs! C'était en réalité un œuf fossile bien rare, provenant du gigantesque oiseau auquel les naturalistes ont donné le nom d'épiornis.

Ce curieux et volumineux spécimen, produit d'une race éteinte, offre une capacité égale à 250 œufs de poule.

L'épiornis vivait, dit-on, dans l'île Madagascar où la tradition parait avoir conservé le souvenir de ce puissant volatile.

Notre collection du palais Longchamp possède des tarses et des fragments d'os du même oiseau; ils sont placés tout près d'un œuf simulé, teint en jaune, modelé sur l'échantillon existant à Paris et considéré jusqu'ici comme étant le seul exemplaire connu.

Si l'on peut en juger par les restes fossiles que nous possédons, l'épiornis, outre qu'il parait avoir été le géant ailé de la création, devait être pour l'homme un sujet de terreur si, joignant la force à l'audace, il appartenait à une espèce carnivore.

Devons nous ajouter que l'état de nos finances n'a pas permis d'enrichir notre cabinet d'histoire naturelle de cet intéressant fossile.

UNE ANECDOTE SUR PONSARD.—Eugène Chavette, dans une spirituelle causerie consacrée au décès tragique de Pradier, édite une bien amusante anecdote que je crois inédite, sur le regretté Ponsard.

Ponsard est mort sans jamais avoir été bien connu. Presque toujours retiré au fond du Dauphiné, il eut le tort de ne pas paraître assez sur le trottoir parisien, de sorte que le public le crut toujours majestueux derrière ses ronflants alexandrins. Ceux-là seuls qui ont vécu à ses côtés, savent combien, dans l'intimité, il était charmant d'entrain, de gaieté, et même disons le mot, de cette gaminerie qui vous désopile la rate avec de bonnes grosses et volontaires bêtises.

Les gens qui se sont imaginé toujours juché gravement sur le plus altier pic du Parnasse, vont donc être bien étonnés en lisant cette fort inédite chanson de Ponsard, dont l'abracadabrante poésie peut leur être affirmée authentique par ceux qui ont bien connu le poète:

Quand revient la belle saison,
Tout est en fleur dans la nature.
Les haricots, fils du printemps,
Répandent leurs plus doux parfums.
Alors la timide aubépine,
En se penchant vers les notaires,
Leur dit au moment des bains froids:
Ne t'y mets pas, si tu transpires.

Quelle énorme hilarité excitait Ponsard chaque fois que, tout sérieux, il chantait sa romance, en trois couplets, dont la musique, il m'en souvient, était de Mermé.

Traitement d'une toute autre maladie.

Il arrive souvent que des femmes dont une a la dyspepsie, une autre des palpitations, une troisième un mal d'estomac, une quatrième des douleurs, s'adressent au médecin de la famille. Il leur semble et il semble à leur médecin négligent ou indifférent qu'elles sont atteintes de maladies différentes; le docteur, agissant d'après cette opinion, prescrit des pilules et des potions, mais il se trompe et elles se trompent; c'est une affection de la matrice. Le praticien réussit, peut-être, à procurer à ses clientes un soulagement momentané, mais la cause du mal reste ignorée, on continue le traitement, les dépenses augmentent, les clientes ne retirent aucun avantage des remèdes; le retard a même empiré leur état, tandis qu'un remède convenable eût fait disparaître le mal et rendu la santé aux clientes.

Lettre de Mlle LORINDA E. ST-CLAIR, Shade, Athens Co., O., 14 Oct. 1872:

Au Dr. R. V. Pierce, Buffalo, N. Y.—Votre "Favorite Prescription" fait presque des miracles. Je suis déjà mieux que je ne l'ai été depuis deux ans.

Lettre d'ELLA A. SCHAFER, Zonesville, Ind., 3 août 1872:

Dr Pierce—J'ai reçu le médicament que vous m'avez envoyé et je l'ai pris immédiatement. Je suis mieux que je ne l'ai été depuis trois ans.

Lettre de Mme JOHN K. HAMILIN, Odall, Ill. 19 mars 1872:

Dr Pierce—Votre "Favorite Prescription" m'a fait du bien; je vous en suis fort reconnaissante. 27 jan—6 v et c

☞ Il y a économie à employer la poudre à levain de Dunham. Pour la pureté et la force elle n'a pas d'égale.

Décédée, hier, à onze heures du matin, à l'âge de 29 ans, Mme JEAN SARESSE, native de Savoie, Tonne, France. Ses amis et connaissances sont respectueusement priés d'assister aux funérailles qui auront lieu ce matin à onze heures et demie. Le convoi partira de sa dernière résidence coin Dublin et Dixième, Carrollton.
Clergé de Carrollton.

Décédée, lundi, 26 janvier 1874, à six heures du soir, à l'âge de vingt-un ans trois mois et treize jours, Mme VIRGINIE A. GOURSEAUD, fille de F. M. Ziegler. Les amis de la famille, ceux de Schmidt & Zeigler, de George Bischop et de E. F. Delbondio sont priés d'assister à ses funérailles, qui auront lieu AUJOURD'HUI, à trois heures de l'après-midi. Le convoi partira de la résidence de la famille, au coin des rues Septième et Prytania.

SERVICE FUNEBRE.
Une messe sera célébrée, MARDI prochain, 27 courant, à huit heures du matin, à la Cathédrale St-Louis, pour le repos de l'âme de LOUIS CHARLES CRESSON. Ses amis et connaissances sont respectueusement priés d'y assister.
De la part de sa Veuve et de ses Enfants.
25janv—2t

ENTREPOT DE TAPIS.
17 .... Rue de Chartres 17
A. BROUSSEAU,
IMPORTATEUR ET MARCHAND
Offre, en Gros et en Détail,
TAPIS—1000 rouleaux, anglais et américains, TOILES CIREES, pour planchers, tables; toiles cirées émaillées.
NATTES — 1000 rouleaux, blanches, à carreaux et fantaisie.
STORES, Corniches, couvertures de tables et de piano.
RIDEAUX en dentelle et dentelle Nottingham, BROCATELLES, COTELINES, terries, reps, &c.
CRIN, guimpe, peluche, &c., &c.
25jv—3t DMaV PP

ENTREPOT DE TAPIS
ET DE TOILES CIREES.
ELKIN & CO.,
168 .... RUE DU CANAL 168
REÇOIVENT, en ce moment, de nouveaux genres de—
TAPIS anglais, Velours et Bruxelles;
TAPIS trois plis et Ingrain;
TOILES Cirées de toutes largeurs;
STORES, Corniches, &c., qu'ils offrent à très bas prix.
16 sept—6mPP

AVIS.
Nlle-Orléans, 26 janvier 1874.
LE soussigné certifie qu'il était porteur du 1/8 du billet No 158—classe A de la Loterie de l'Etat de la Louisiane—billet qui a gagné le lot de Dix Mille Piastres, samedi, 24 janvier 1874. Le dit huitième avait coûté une piastre vingt-cinq cents, au magasin de E. L. Zell, au coin des rues Canal et Carondelet; le montant en a été promptement payé sur présentation aux bureaux de la Compagnie.
WILL BERTRAM,
Comté Brazoria, Texas.
27janv—1tPP

AVIS.
Nlle-Orléans, 26 janvier 1874.
LE soussigné certifie qu'il était porteur du 1/8 du billet No 158—classe A de la Loterie de l'Etat de la Louisiane—billet qui a gagné le gros lot de Dix Mille Piastres, samedi, 24 janvier 1874. Le dit huitième avait coûté une piastre vingt-cinq cents, au magasin de E. L. Zell, au coin des rues Canal et Claiborne; le montant en a été promptement payé sur présentation aux bureaux de la Compagnie.
O. PEYCHAUD,
Rue Claiborne, entre Union et St-Philippe.
27janv—1tPP

AVIS.
Nlle-Orléans, 26 janvier 1874.
LE soussigné certifie qu'il était porteur d'un 1/8 du billet No 158—classe A de la Loterie de l'Etat de la Louisiane—billet qui a gagné le lot de Dix Mille Piastres, samedi, 24 janvier 1874. Le dit huitième avait coûté une piastre vingt-cinq cents, au magasin de E. L. Zell, au coin des rues Canal et Carondelet; le montant en a été promptement payé sur présentation aux bureaux de la Compagnie.
G. FORSTALL,
Au No 74 de la rue St-Pierre.
27janv—1t PP

AVIS.
Nlle-Orléans, 26 janvier 1874.
LE soussigné certifie qu'il était porteur de 1/8 du billet No 158—classe A de la Loterie de l'Etat de la Louisiane—billet qui a gagné le lot de Dix mille piastres, samedi, 24 janvier 1874. Le dit huitième avait coûté une piastre vingt-cinq cents, au magasin de E. L. Zell, au coin des rues Canal et Carondelet; le montant en a été promptement payé sur présentation aux bureaux de la Compagnie.
G. DUREL,
Au No 201 de la rue Bourgogne.
27janv—1t PP

AVIS.
Nouvelle-Orléans, 26 janvier 1874.
LA soussignée certifie qu'elle avait un huitième du billet No 158 de la classe A de la Loterie de l'Etat de la Louisiane—billet qui a gagné le gros lot de dix mille piastres, samedi, 24 janvier 1874. Le dit huitième avait coûté une piastre vingt-cinq cents, au magasin de E. L. ZELL, au coin des rues Canal et Carondelet; le montant en a été promptement payé sur présentation aux bureaux de la Compagnie.
MME OLYMPE BOISSE,
Au No 144 de la rue du Canal.
27 jan—1t—PP.

AVIS.
Nouvelle-Orléans, 26 janvier 1874.
LE soussigné certifie qu'il était porteur d'un huitième du billet No 158—classe A de la Loterie de l'Etat de la Louisiane—billet qui a gagné le lot de dix mille piastres, samedi, 24 janvier 1874. Le dit huitième avait coûté une piastre vingt-cinq cents, au magasin de E. L. ZELL, au coin des rues Canal et Carondelet; le montant en a été promptement payé sur présentation aux bureaux de la Compagnie.
G. FERRIER,
Au No 294 de la rue Robertson.
27jan—1t—PP.

Le Docteur J. E. Durac fils,
MEMBRE de l'Université de France, chef des travaux anatomiques et professeur suppléant d'anatomie et de physiologie à l'Ecole de médecine de Toulouse, ancien médecin des bureaux de bienfaisance et des vaccinations municipale de la même ville, etc...., à l'honneur d'informer le public qu'il vient d'ouvrir un office rue du Canal, 199.
Le docteur s'occupera plus spécialement des maladies chirurgicales, telles que plaies, fractures, luxations, tumeurs de toute nature, maladies des voies génito-urinaires chez l'homme et chez la femme, accouchements laborieux, etc.
Consultations de midi à 3 heures.
On peut faire appeler le docteur à domicile.
27 jan—1m

A Vendre,
A UN prix très réduit, un jeu complet d'OUTILS DE FERBLANTIER. S'adresser au No. 229 rue Orléans, coin Claiborne. 28jan—3t

On Demande
UN HOMME ENTREPRENANT, possédant quelques centaines de piastres, pour établir une succursale d'une maison de commerce qui fait de bonnes affaires dans une paroisse qui n'est pas éloignée de la ville. S'adresser au No. 249 de la rue Poydras. 27jan—2t

A Louer,
Le magasin No 62 rue Royale, entre Bienville et Conti.
S'adresser au bureau de J. M. SEIXAS, No 184 rue Gravier.
27 janv—3 t—mar jeu sam

Aviso.
No habiendose reunido fondos suficientes para llevar á cabo el proyecto de erigir en esta ciudad una iglesia católica española con el esplendor debido á nuestro culto, la Junta encargada de allegarlos ha acordado en sesion del 17 del corriente, disolverse desde este dia.
En el concurso, por lo mismo, los poderes concedidos al Pbro. D. Mariano Nogueras, para fomentar en nombre de la Junta, la suscripcion en los Estados Unidos y fuera de ellos.
Destinado el dinero suscripto á objeto tan plausible, y en virtud de que los lamentables sucesos de Cartagena han sumido en la miseria mas horrorosa 4 centenares de familias, tiene la honra de proponer á los tres Señores, suscriptores que haganabandono de las sumas que contribuyeron para aliviar a sus hermanos desgraciados. No es el objeto menos noble ni menos acepto á los ojos de Dios.
Los que no puedan ó quisieran conformarse con esta patriótica indicacion quedan autorizados desde luego á reclamar la suma de su donacion a las personas que la recibieron.
Nueva Orleans, 22 Enero 1874.
Por autorizacion de la Junta.
El secretario FELIPE G. CUSACHS.
25enero—2

☞ Ni le capitaine, ni les consignataires de la barque française Europe, capitaine Audutean, ne seront responsables des dettes que pourrait contracter l'équipage de la dite barque.
A. CARRIERE & Co.,
23janv—3t 43, rue de la Vieille-Levée.

VACCIN.
LE Dr. BORDE vaccinera les enfants de ses clients à sa consultation lundi et mardi 26 et 27 janvier. 23jan—2t

Nouvelle-Orléans, 24 janvier 1874.
A partir de cette date, je retire ma procuration à Alfred St. Marc.
25jan—3t A. J. BACHEMIN.

Avis.
LES affaires de feu A. ROUSSET seront continuées sous la raison sociale de ROUSSET & Co., comme il appert par acte pardevant A. E. Bienvenu, notaire. 23jan—6t

SEA FOAM
Levain plus puissant
QUE LE YEAST OU TOUTE AUTRE POUDRE.
Avec le Sea Foam
Un baril de Farine donne
40 Livres de Pain de plus.
AVEC LE SEA FOAM,
On économise les œufs, le lait, etc.
L'ECONOMIE EST MERVEILLEUSE.
LE SEA FOAM
Est une invention entièrement nouvelle, n'offrant aucun des inconvénients du Yeast, des Poudres à Levain, du Soda, etc.
BUREAU, 176 DUANE ST., NEW YORK.
SEA FOAM DE GEO. F. GANTS & CO.,
Patenté en 1869—Enregistré en 1872.
Médaille décernée par l'American Institute, en 1870, pour la meilleure poudre de boulangerie. 27 janv—1m

Empêchez les accidents et protégez la vie.
LE SAFETY OIL CO. "du Peuple" au No 249 de la rue Poydras, est prêt à livrer, toutes les demandes et sans frais, chez ses clients, l'huile qui est garantie et ne fait courir aucun danger aux acheteurs.
Le Bureau de Santé a donné, volontairement, le certificat suivant:
LISEZ-LE :
Laboratoire du Bureau de Santé,
Etat de la Louisiane—No 158 de la rue du Canal,
Nlle Orléans, 14 janvier 1874.
Au Dr. C. B. White, Président du Bureau de Santé.
Monsieur—L'échantillon d'huile que m'a remis M. Thomas Sewell a un point de 165 degrés Fahrenheit; c'est donc une huile d'éclairage dont l'emploi ne présente aucun danger.
ALFRED W. PERRY, D. M.,
Chimiste du Bureau de Santé.
Je certifie que le Dr. Perry a examiné l'huile et a fait l'expérience dont il est question.
C. B. WHITE,
23jan—1m mar Président du Bureau de Santé.

135 .... RUE DU CANAL 135
(Ballase Touro)
DEPOT DE GLACES FRANÇAISES ET ALLEMANDES.
L. UTER
APPELLE respectueusement l'attention du public sur les prix excessivement bas de son assortiment si bien choisi de
GLACES françaises et allemandes;
GRAVURES et LITHOGRAPHIES simples ou coloriées;
CHROMO-LITHOGRAPHIES;
STORES, CORNICHES et Supports de Rideaux;
CADRES pour Portraits et Tableaux, de tout genre et de toute grandeur.
AU COMPTANT.
Il exécute avec le plus grand soin les encadrements de tout genre, fait des cadres sur commande, redore les vieux cadres et retame les glaces tachées ou avariées. 22jan—1m—PP—1t2

CITIZENS' EXCHANGE,
23 .... RUE ROYALE 23
Entre Douane et Canal.
LUNCH CHAUD TOUS LES JOURS
Consommations à 10 cents le verre.
CLEMENT GAMAS, REMY LUBEIGT, } Propriétaires.
25jan—3t

En débarquement
Du navire "CASPARI" de Bordeaux et en magasin :
300 Barriques VIN Rouge—Montferrand
150 barriques VIN Rouge—Château Bellevue
150 do do —Château Léotard
100 do do —Fatt Fils.
50 do VIN Blanc—Entre-deux-Mers
20 quartes COGNAC—Olivier Durant Brother
20 huitièmes do do—Martel Frères
100 caisses do —Martel Frères
100 do do —Alfred Fabre
200 barils BIERE—Bass' Pale
100 barils PORTER—Guinness
A vendre par J. MANDIN,
25 janv—3t 37, rue Decatur.

☞ Ni le capitaine ni les consignataires de la barque norvégienne CASPARI, capitaine Syvertsen, ne seront responsables des dettes que pourrait contracter l'équipage du dit navire.

☞ Les consignataires de la barque CASPARI, capitaine Syvertsen, sont priés de venir prendre livraison de leurs marchandises au poteau ( ) Deuxième District, faute de quoi elles seront emmagasinées à leurs frais et périls. Aucune réclamation ne sera allouée si elle n'est faite sur la Levée.
C. CAVAROC & SON,
24 janv— 39 Décatur st.

☞ Les consignataires par le navire italien BARLETTA, capitaine Badano, venant de Gênes, sont priés de venir prendre livraison de leurs marchandises sur la Levée, au poteau ( ), 2d District, à défaut de quoi elles seront emmagasinées à leurs risques et périls.
Aucune réclamation ne sera valable si elle n'est faite sur la Levée.
U. MARINONI,
69, Vieille-Levée.

☞ Ni le consignataire, ni le capitaine du navire italien BARLETTA, venant de Gênes, ne seront responsables des dettes que pourrait contracter l'équipage du dit navire.
24janv—3 U. MARINONI, 69, Vieille-Levée.

Demande d'Emploi.
UN FRANÇAIS désirant gagner sa vie, demande à s'employer pour faire un travail quelconque, il se contentera du logement et de la nourriture. S'adresser par lettre à J. D., bureau de l'ABEILLE. 22janv

ON DESIRE
QUE toutes les ménagères du Sud fassent l'essai de la poudre levain — PARAGON YEAST POWDER—de C. H. Collins. Elle est garantie la plus pure et la plus forte qui ait jamais été offerte au peuple. Demandez le Paragon à votre grocer et quand vous l'aurez essayé, vous n'en voudrez plus d'autres. Le dépôt pour la vente en gros est au No 34 de la rue Tchoupitoulas. 28 déc—1m

Avis Spécial.—Le soussigné annonce à ses amis et au public que depuis le 17 du courant il n'est pas chez M. Heinemann; il s'est établi, momentanément, au No 25 de la rue de Chartres, (ancien magasin de MM. Sterne & Klopman), où il a un beau stock de bottes, souliers, &c.
22 janv—6 H. DREYFUS.

Grande Teinturerie du Sud,
(Toutes les Machines sont mues par la vapeur.)
MR. F. E. BOUMARD, informe le public et les marchands de la ville et de la campagne, qu'il vient d'ajouter à son usine de TEINTURES ET D'APPRETS de tissus neufs et qu'il est prêt à recevoir des marchandises qu'on voudra bien lui confier.
Pour la TEINTURE ET LE NETTOYAGE DES ARTICLES DE TOILETTE POUR DAMES ET MESSIEURS, l'atelier spécial est organisé dans des conditions qui lui permettent de braver toute concurrence.
Dépôt Central: Rue du Canal No 151, entre Carondelet et Baronne.
Fabrique: Rue Commune No 743, encoignure Robertson.
N. B. Tous les ordres seront exécutés dans le plus bref délai. 14janv—1m3fpsMarJD

Compagnie Nationale d'Assurance
DES
Travailleurs (Workingmen)
CONTRE L'INCENDIE.
OFFICE—No 29 RUE CARONDELET.
GEO. R. DYCHE, Président;
SPENCER FIELD, J., Vice-Président;
E. HARRY ANGAMAR, Secrétaire.
Comité Exécutif:
GEO. D. HITE, G. E. BREWSTER, E. EUDE.
Comité de Finances:
WM GOLDING, R. McGUIRE, F. J. KUHNHOLZ.
Comité de Construction et Réparation.
THOS. O'NEIL, E. G. WUNDERLICH.
3 déc—1m

Le Meilleur Sirop du Monde
POUR LA TOUX
Est celui qui joint à l'efficacité un goût agréable et le bon marché.
Le Sirop Pectoral Balsamique
—DE—
DUCONGÉ
remplit toutes ces conditions.
A. CARROUCHÉ,
Agent général,
Au No. 39 de la rue de Chartres, N. O.
7 jan—1m—dim mar & jeu

Argent! Argent! Argent!
AVANCES libérales d'argent sur diamants, montres, bijoux, argenterie, sur mandats de l'Etat, de la ville et de la police, au No 145 de la rue de la Commune, en face de l'Hôtel St-Charles.
Conditions strictement confidentielles.
M. JOSEPHSON,
20 déc—1m Directeur.

Gants de Peau Blancs DE DAMES.
POUR BALS ET SOIREES,
REDUITS A 50 CENTS LA PAIRE,
—Chez—
GUÉBLE & NIPPERT,
137 .... RUE DU CANAL 137
Cette mesure est tout simplement une gratification temporaire que nous faisons à ceux de nos clients qui fréquentent les bals; pour les autres cas, les bas prix usuels du VIEUX DÉPÔT DE GANTS restent ce qu'ils ont été depuis le commencement de la saison:
GANTS de dames, 1 bouton .... 75 Cts.
GANTS de dames, 2 boutons $1 00
GANTS de dames, véritables chevreau, 1 bouton $1 25
GANTS de dames, véritable chevreau, 2 boutons $1 50
GANTS pour messieurs .... 75 cents et $1 00
GANTS pour enfants .... 50 cents et 75 cts
Tout le monde connait l'excellente qualité de nos GANTS VÉRITABLE CHEVREAU, il n'y en a pas de supérieurs dans le marché. Chaque paire garantie. Le dépôt de gants est au No. 137 de la rue du Canal. 23jan.

LES MEILLEURS MARCHES OFFERTS JUSQU'A PRESENT.
Linge d'Hommes et de Jeunes Garçons.
Toutes les Variétés, toutes les Etoffes et tous les Genres,
A LA PORTEE DES BOURSES DES PLUS PAUVRES.
GODCHAUX ECOULE SON STOCK:
PAS UN PANTALON,
PAS UN GILET DE DESSOUS,
PAS UN HABIT, PAS UN CHAPEAU,
PAS UNE CASQUETTE,
PAS UN ARTICLE EN FAIT DE LINGE DE PEAU,
NE DOIT RESTER DANS LES MAGASINS.
81 et 83 .... Rue du Canal .... 81 et 83
—ET—
Nos 213, 215 et 217 de la rue de la Vieille-Levée.

Avis.
Etant décidé à me retirer des affaires, je profite de cette occasion pour annoncer à mes amis, à mes clients et au public qu'à dater de MERCREDI, 21 janvier, je commencerai à vendre
MON VASTE CHOIX
—DE—
HABILLEMENTS, LINGE DE PEAU, CHAPEAUX ET CASQUETTES
—Pour—
HOMMES ET JEUNES GARÇONS
Aux Prix Coûtants.
L. GODCHAUX,
—Aux—
Nos 81 et 83 de la rue du Canal
—ET—
Nos 213, 215 et 217 de la rue Vieille-Levée.
21 jan—1m

Licences de ville pour 1874.
JE me charge du paiement des Licences de Ville sur toute espèce de commerce, d'industrie ou de profession, ainsi que sur les Charrettes, Drays, Voitures, etc. et ALLOUANT UN ESCOMPTE TRÈS ÉLEVÉ, sur tout paiement ainsi fait.
J'engage les personnes qui ont des Licences à payer de le faire le plus tôt possible, afin de jouir du FORT ESCOMPTE que je puis accorder maintenant, car je crois que plus elles attendront moins elles obtiendront d'escompte.
12 janv B. NAUTRÉ,
No. 79 rue Bienville.

Aux consommateurs de Gaz.
Bureaux de la Compagnie de Gaz de la Nouvelle-Orléans,
Coin Baronne et Commune.
L'ESCOMPTE de vingt-cinq pour cent annoncé en juillet dernier, se fera sur les comptes de gaz consommé par les mètres, à dater du 1er janvier. Il est essentiel au maintien de cette concession que les retours soient prompts: les frais de recouvrement soient réduits; les consommateurs sont donc respectueusement informés qu'il ne sera pas accordé d'escompte à moins que les comptes ne soient payés sur présentation ou aux bureaux de la compagnie le jour suivant.
1erjan—1m,PP JAMES JACKSON, président.

EDWARD BEALS JR ALPHONSE LAINE
BEALS & LAINE,
MARCHANDS DE
Charbons Pittsburg, Anthracite et Cannel anglais.
Ils approvisionnent promptement les familles et les bateaux à vapeur. DEPOTS—sur la Levée, au Ferry du 2e District, et au coin des rues Louisa et Levée.
BUREAU, No. 22 de la rue Carondelet, Nlle Orléans, Lne.
☞ On reçoit les ordres à l'un ou l'autre endroit. 7 déc—3m

Cinquante mille piastres
Licences de Ville pour 1874.
H. HEIDENHAIN,
COURTIER—Au No 33, rue Carondelet.
Le règlement des Licences et des taxes de ville et d'Etat est l'objet d'une attention particulière.
6 janv—1m

Mlle. Desprez, Institutrice,
No. 28 rue de l'Esplanade,
Entre Chartres et Levée.
A ouvert depuis le 1er décembre un cours d'anglais et de français pour les deux sexes; le cours a lieu de 7 à 9 heures du soir. Le prix par mois est très modéré. Mlle Desprez a aussi une grande expérience dans l'enseignement et recommande aux familles pour l'instruction de leurs enfants, garçons et filles, qu'au public en général, et particulièrement aux Européens, ne sachant ni l'anglais ni le français, qu'arrivent ici. 6janv—1m—mar jeu sam

CHARLES Trouilly,
No 57 .... Rue de Chartres .... No 57
ENCOIGNURE BIENVILLE.
SALON DE COIFFURE POUR DAMES
—ET—
MANUFACTURE DE CHEVEUX ET PERRUQUES.
MME CHARLES vient d'arriver d'Europe avec un superbe assortiment de Parfumerie, Corsets, Rubans, Fleurs, Dentelles, Bijouterie, Cristaux de Baccarat, Peignes, Brosses et Articles de fantaisie.
SPECIALITÉ DE BIJOUTERIE JAIS.
Voiles, Couronnes, Coiffure de Mariées
A DOMICILE.
Seul agent de "E. H. Thiellay's GOLDEN HAIR DYE, London."
Dépôt central de l'EAU TONIQUE pour les cheveux, de CHARLES TROUILLY.
4 déc—3m—jeu,dim,mar

Aux consommateurs.
LE soussigné, dont le nom répond à sa profession, invite les consommateurs à passer chez lui, rue Dumaine, No. 31. Il a un choix complet de VINS et de LIQUEURS, qu'il peut recommander comme qualité et qu'il débite à des prix extraordinairement bas. Tous ceux qui iront chez lui seront pleinement satisfaits. Il tient aussi une barre où le verre ne coûte que 5 cents.
Venez donc tous chez
4 jan—1m—MaJ,D FRANÇOIS BOISSON,
21 rue Dumaine.

Avis.
TOUTES procurations données par moi à différentes personnes, sont déclarées aujourd'hui, et sont nulles et non avenues.
Nouvelle-Orléans, 1er janvier 1874.
JOSEPH SANTINI,
4 jan—1m 40, rue Carondelet.

Grande Fabrique de Jupons.
Spécialité de Robes, Jupons, Peignoirs et toutes Lingeries de luxe.
NOUS avons l'honneur de prévenir les dames de cette ville que nous venons d'ouvrir ici nos vastes ateliers de Robes faites par les premières ouvrières de Paris et sur les plus nouveaux modèles de cette ville, et ceux de Lingeries de luxe telles que Peignoirs d'appartements, Costumes blancs de villes d'eaux, ainsi que Robes de soirées et Jupons de la dernière élégance.
Les commandes sont exécutées avec le plus grand soin et livrées promptement.
Un confortable salon d'essai est mis à la disposition de notre clientèle.
Incessamment l'ouverture du magasin de modes.
SCHWARTZ & CO.,
75 Chartres street, à côté du journal l'Abeille.
1er janv—1m

CHARBON
DU MOUNT CARBON.
A vendre par WASHINGTON MORTON,
138 .... GRAVIER 138
Ce charbon coûte 80 cts le baril, délivré.
11janv—1m NLLE-ORLEANS.

CHARBON, 1ère QUALITE DE PITTSBURG
CHS. GAULON,
Pour écouler son stock de charbon, a résolu de vendre aux prix suivants:
5 barils à raison de 85 cents le baril.
10 ou plus, à raison de 90 cts le baril.
Laissez vos ordres au No. 146, rue Bourgogne, entre St-Pierre et Toulouse.
27 déc—1m—3fpsMaJ,D

P. & R. DE VERGES,
Marchands, en Gros et en Détail,
—DE—
Charbon Pittsburg, Anthracite, Cannel et autres,
Bureau, rue Carondelet, No 21 1/2. Dépôt, au No 39 de la rue Dauphine. Débarcadère, au coin des rues Levée et Désiré. Nouvelle-Orléans. 15 nov—3m

TOUX, RHUMES, ASTHME
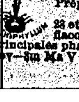
Ces affections, ainsi que la Grippe, les Bronchites, les Catarrhes, les Irritations de la gorge et des poumons cèdent immédiatement à l'usage du
Baume Pectoral aux Navets Indiens.
Préparé et à vendre par
E. LAPLACE, Pharmacien,
22 et 24 Champs Elysées. Prix du flacon, $1. On le trouve aussi dans les principales pharmacies.
3 nov—3m MaVD

BANQUES ASSURANCES, &c.

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

CAPITAL PAYE $500,000

DIX-HUITIEME ETAT ANNUEL.
Année 1873.

Montant des primes de l'année	269,627 53	
En moins—risques non expirés et primes remboursées	41,859 89	
Montant net des primes		$227,767 64
Escompte et intérêt		44,087 22
		$271,854 86
Pertes payées, réassurances et pertes non réglées	$153,159 [illegible]	
Dépenses générales et taxes	32,173 21	
Réserve et dividende sur actions	58,514 70	
		$244,147 [illegible]
Bénéfice net		$27,07[illegible]
ACTIF de la Compagnie estimé aux taux au marché.		
Bons, actions, prêts et billets à recevoir	$534,756 84	
En caisse et primes en voie de recouvrement	55,555 88	
Total de l'actif		$590,302 7[illegible]

Les Directeurs, à une réunion qui a eu lieu le 21 janvier 1874, après avoir mis de côté, pour la réserve, $10,000 prises du montant net des primes de l'année, et avoir payé six pour cent de dividende aux Actionnaires, ont résolu de payer, comptant, un dividende de dix pour cent sur le montant net des primes participantes de l'année expirée le 31 décembre 1873.

JAMES I. DAY, Président.
HORACE CARPENTER, Secrétaire.

—Directeurs pour 1874.—

JNO. G. GAINES, JAS. I. DAY,
E. J. HART, GEO. JONAS,
HENRY RENSHAW, EMORY CLAPP,
HUGH WILSON, C. M. BAYLY,
B. BISQUE, JAMES BYRNES,
J. N. MARKS, T. HARRIS,
CHAS. MACREADY, LIONEL C. LEVY,
W. E. SEYMOUR, W. B. SCHMIDT,
RICHARD FLOWER, E. ALCUS,
J. WEISS, J. J. TORIAN,
B. W. TAYLOR, SCOTT McGEHEE,
J. C. MORRIS, ISAAC L. HAAS.

Cette ancienne et excellente Compagnie émet des polices contre l'incendie, les risques de rivières et de mer, aux conditions les plus favorables. Elle règle toutes les pertes aux conditions les plus libérales et les paie promptement, à ses bureaux, No 61 de la rue du Camp, coin Commercial Alley. 25 janv—

Banque Nationale d'Etat de la Nouvelle-Orléans.—Nouvelle Orléans, 22 janvier 1874.—A l'élection annuelle, tenue le 19 courant, les personnes suivantes ont été élues Directeurs de cette Banque pour l'année courante :
SAMUEL H. KENNEDY,
S. FRIEDLANDER,
JOSEPH DUNBAR,
ALFRED MOULTON,
S. H. BOYD,
CHAS. H. SLAYBACK,
W. L. BLACKMORE,
HARMON DOANE,
WM. G. VINCENT.
Et à une assemblée du Board, aujourd'hui, SAMUEL H. KENNEDY, Esq. a été unanimement réélu Président, et Chs. H. SLAYBACK, Esq. a été unanimement élu Vice-Président.
23janv—6t CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.

Association de l'Hôtel St-Louis.—Nlle-Orléans, 21 janvier 1874.—L'élection annuelle de sept Directeurs de cette Association pour l'année, aura lieu le PREMIER FEVRIER, au bureau de la dite Association, de midi à deux heures P. M.
Par ordre de la Direction,
21 janv au 1er fév H. DANSEREAU, Secrétaire.

Bureaux du Chemin de Fer d'Orléans.—Nouvelle-Orléans, 20 Janvier 1874.—L'assemblée annuelle des Actionnaires de cette Compagnie, à l'effet d'élire sept Directeurs pour l'année, aura lieu au bureau de la Compagnie, encoignure Laharpe et White, le LUNDI, 2 Février 1874, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après midi.
21 janv au 2 fév P. TISNÉ, Secrétaire.

Salle de l'Hibernian Benevolent and Mutual Aid Association de la Louisiane.—Conseil des délégués.—Bureau du Secrétaire, No 60 rue Poydras,—Nouvelle-Orléans, 12 janvier 1874.—A la réunion annuelle du Conseil des Délégués à la susdite date, les messieurs dont les noms suivent ont été élus officiers pour 1874.
JOHN McPHELIN, Président,
JOHN J. FINNEY, Vice-Président,
WM McGARRY, Secrétaire,
WM H. BYRNES, Trésorier,
ROBT. H. BARTLEY, Grand Marshal.
WM McGARRY, Secrétaire du Conseil des Délégués.
16 janv—

Bureaux de la Compagnie de fabrique de Glace de la Louisiane.—Nouvelle-Orléans, 15 janvier 1874.—L'assemblée annuelle des actionnaires de cette Compagnie, à l'effet d'élire neuf directeurs pour l'année courante, aura lieu, aux bureaux de la Compagnie, No 66 de la rue du Canal, le MERCREDI, 4 février 1874, de midi à 2 heures de l'après-midi.
20jan—15 SIMON GOSSE, JR., Secrétaire et trésorier.

Compagnie d'Assurance contre l'Incendie La Salamandre.—A une assemblée générale des actionnaires, tenue le 1er décembre 1873, les personnes dont les noms suivent ont été élus directeurs de la compagnie pour l'année 1874:
Placide Forstall, Charles Lanite,
T. Bailly Blanchard, Félix Limet,
Clément Millaudon, Jno. de Ferriet,
F. A. Gonzales, J. W. Hincks,
Pierre Poutz, Chs. Roman,
Alfred Philips, Jos. Ménard,
A. Castaing, Henry Weber,
Victor Maignan, Isidore Pinsard,
Jules Bauduc, J. T. Lefèvre,
Charles Trouilly, Emile Legendre.
A une réunion de la direction, tenue le 5 janvier 1874, MM. Jérome Meunier, S. Hermann, H. Laroussini, H. Larqué, A. M. Solari et F. Ll. mongy ont été nommés directeurs pour remplacer MM. F. Gonzales, H. Weber, Jos. Ménard, Emile Legendre, I. W. Homan et Isidore Pinsard, démissionnaires.
A une réunion de la direction, tenue le 5 janvier 1874, M. Charles Roman a été réélu président à l'unanimité, et M. Jules Lemore a été réélu secrétaire à l'unanimité. JULES LEMORE,
7 janv—1m Secrétaire.

Calcasieu Sulphur and Mining Company (Compagnie de Soufre et de Mine de Calcasieu).—Nouvelle Orléans, 17 janvier 1874.—A l'élection annuelle tenue le lundi, 12 du courant, pour élire douze Directeurs, les messieurs ci-après ont été élus Directeurs pour l'année suivante:
A. C. Hutchinson, T. H. Hunt,
W. B. Koontz, T. J. Leach,
J. A. Denis, Theo. Hellman,
W. S. Bailey, Alf. Philips,
W. B. Schmidt, Chs. Fitt,
M. Musson, H. R. Gogreve.
Et, à une assemblée du Bureau des Directeurs, tenue le 16 du courant, le Colonel T. H. Hunt a été unanimement élu président.
17 janv—10 V. A. BELAUME, Secrétaire.

Consolidated Association of the Planters of Louisiana.—New Orleans, January 23, 1874.—The annual election for three directors of this institution, to serve the ensuing year, will be held at the Banking house, on MONDAY, February 2, 1874, between the hours of 10 A. M. and 2 P. M.
2jan—2 a w H. L. PEIRE, Cashier.

Association Consolidée des Planteurs de la Louisiane.—Nouvelle-Orléans, 23 janvier 1874.—L'élection annuelle de trois directeurs de cette institution, pour l'année, aura lieu au local de la banque, le LUNDI, 2 février 1874, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après midi.
3jan—2f p sem. H. L. PEIRE, Caissier.

Banque des Citoyens de la Louisiane.—Nouvelle-Orléans, 31 décembre 1873.—L'élection annuelle de sept directeurs de cette banque, pour l'année, aura lieu au local de la banque, le LUNDI, 2 février 1874, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après midi.
2jan—2fpsem au 2fév J. L. DELÉRY, Caissier.

AVIS.—Association d'Assurance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans.—Nlle-Orléans, 27 décembre 1873.—Conformément à la recommandation contenue dans le rapport du comité d'investigation, accepté par les actionnaires dans une assemblée tenue le 17 décembre courant, et sujet à la ratification par les actionnaires qui doivent être bientôt appelés à voter sur certains amendements à la Charte; Avis est, par les présentes, donné, que les primes des polices ou certificats de cette Association, à partir du 1er JANVIER 1874 INCLUSIVEMENT, seront dues et payables à la fin de chaque mois, moins une réserve (rebate) de quinze pour cent (15 p0) sur les risques de feu, rivières, chemins de fer et marine, et de vingt pour cent (20 p0) sur les expéditions de coton par mer. A TOUS ASSUREURS, Y COMPRIS LES ACTIONNAIRES, réservant à ces derniers leurs droits à toute participation aux profits de l'Association dans la proportion de leurs primes acquises, à la clôture de chaque année fiscale, soit le 31 décembre.
M. MUSSON, Président.
G. LANAUX, Secrétaire. 28 déc—1m

Compagnie du Gaz de la Nlle-Orléans.—Au coin des rues Baronne et Commune—Nlle-Orléans, 30 décembre 1873—Avis aux Actionnaires.—Les directeurs de la Compagnie du Gaz de la Nouvelle-Orléans ont, à leur réunion de ce jour, déclaré un dividende de 10 par action—dividende du bénéfice des six derniers mois, et sera payable à dater du 12 janvier 1874.
Les livres du transfert sont fermés jusqu'au 13 janvier. WM. S. BROWN,
31 déc—1m Trésorier.

D. R. PERRET,
MARCHAND-COMMISSIONNAIRE,
11 .... RUE ST-LOUIS 11
Nouvelle-Orléans,
Il sollicite des Consignations de Coton, Sucre, Mélasse, Riz, Peaux et autres produits à la vente desquels il donnera toute son attention.
11jan—3m d. mar. jeu.

Le Docteur A. GAUTHIER,
Ex-Médecin aide-major de l'armée française, et muni d'un Diplôme américain,
PREVIENT le public de la Nouvelle-Orléans, que, pour satisfaire aux nombreuses demandes qui lui sont journellement adressées, il visitera, à domicile, à des prix modérés, les malades qui le feront demander à sa résidence, No 226, rue Canal, encoignure Franklin.
Consultations, pour maladies chroniques, de une heure à trois heures P. M. 28 déc—1m

Chaudières à Sucre du Tennessee
De la célèbre Usine de Stacker.
APPARTENANT à MM. WOODS, YEATMAN & CO.—Le soussigné a constamment un choix assorti de ces Chaudières, ainsi que des GRILLES et des BOUCHES DE FOURNEAU, des meilleurs modèles.
E. F. LAVILLEBEUVRE,
Marchand-Commissionnaire,
24 oct—73—1 an No. 16 rue Union.

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 26 JANVIER.—CLASSE No 21.

1er.	2me.	3me.	4me.	5me.	6me.	7me.	8me.	9me.	10me.	11me.	12me.	13me.	14me.	15me.
68	22	44	21	71	67	42	8	55	38	53	19	—	—	—

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement, dans les salons de la Compagnie.

En témoignage, nous apposons notre signature Nouvelle Orléans, Louisiane, ce 26 janv. 1874.

E. PERALTA,
ADAM GIFFEN,
Commissaires.

☞ Méfiez-vous des fausses Loteries.

Second Etat de Situation
—DE LA—
COMPAGNIE D'ASSURANCE DELTA DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Conformément aux clauses de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant:

Montant des primes reçues durant les quinze mois expirés le 31 décembre 1873, à savoir

Sur risques de feu		$114,052 22
Sur risques de mer		59,381 37
Sur risques de rivières		29,566 93
Total des primes		$203,000 52
Moins primes rendues		3,354 77
Primes acquises		$199,64[illegible] 75
Déduit—Pertes par le feu	$43,105 69	
Pertes sur mer	42,115 79	
Pertes sur rivières	15,476 59	
	$102,698 07	
Réassurances	21,916 79	
Réfactions (rebate)	9,563 07	
Taxes	7,480 93	
Loyer	2,730 00	
Dépenses, et profits et pertes	28,616 10	
		$172,024 96
Réservé pour primes non terminées		$17,620 00
La Compagnie possède L'ACTIF ci-après:		
Capital en Stock-notes		$83,500 00
Comptant		42,435 97
Comptes en voie de collection		15,860 36
Billets recevables		26,627 37
Prêts sur garanties		60,050 00
Prêts sur hypothèques		41,846 38
Stocks et Bons		15,670 00
Installations de bureaux et meubles		2,000 00
En mains d'agents en Europe, etc		5,125 42
		$296,517 62
Moins intérêts non-payés et dividendes		2,196 62
		$294,320 80

Copie correcte transcrite des livres de la Compagnie.

E. GANUCHEAU, Vice-Président.
L. W. BAQUIE, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle-Orléans. }
Assermenté et signé pardevant moi, ce 20me jour de janvier 1874.
E. BOUNY, Notaire public.

Directeurs (Trustees) élus pour servir en 1874.
A. Baldwin, S. Henderson, G. P. Blanchard,
A. Tarleton, O. Bercier, C. J. Leeds,
A. M. Fortier, F. Laborde, J. L. Airey,
B. Huff, J. Brunasso, M. Keiffer,
A. Hirsch, E. K. Bryant, O. Hopkins,
H. Kern, W. B. Conger, A. Palacio,
H. Beer, R. Le Gas, E. Ganucheau,
J. B. Camors, W. A. Bell, H. Roos.
J. A. Peel,
21janv—30 fs

Premier état annuel
—DE—
L'ATLAS INSURANCE COMPANY
DE LA NOUVELLE ORLEANS, LNE.
Au No. 152 de la rue du Canal.
Le 13 décembre 1873.

Conformément aux réquisitions de sa charte, la compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues dans la partie fractionnelle de l'année expirée le 31 décembre 1873.

Primes d'incendies		$52,541 21
Primes de rivières		1,113 47
Total des primes		$53,615 18
En moins—Primes non expédiées		35,876 78
Montant net des primes		$17,928 30
A déduire		
Pertes par les incendies—payées	$ 226 53	
Dépenses générales, moins profits, pertes et intérêts	12,164 96	12,391 79
Montant réservé pour pertes non réglées		$5,546 50
L'ACTIF de la compagnie est comme suit:		
Prêts sur hypothèques, premières hypothèques sur propriétés foncières non grevées valant $315,450		$151,222 40
Propriétés foncières appartenant à la compagnie		7,500 00
Prêt garanti par des actions		1,009 00
Actions appartenant à la compagnie		27,450 00
Bons des Etats-Unis		5,600 00
Effets à recevoir		5,226 86
Billets payables sur demande, portant 8 pour cent d'intérêt		
Intérêt		13,350 0
Primes en voie de recouvrement		10,442 44
Effets à recevoir pour primes		27,430 86
Dans la caisse de la banque et entre les mains du trésorier		300 00
Mobilier du bureau, coffre fort, fournitures d'agence		11,419 70
Capital souscrit en voie de règlement		3,049 75
		63,451 60
		$355,942 50
PASSIF.		
Capital, 4,183 2/3 actions, de $100, assurées à $75 l'action		$313,750 00
Montant réservé pour garantir en montant tous les risques non expirés, formant 50 pour cent des primes non expirées		17,938 39
Primes non expirées, moins 50 pour cent réservé		17,938 40
Montant réservé pour perte non réglées		5,546 60
Salaires non payés		769 11
		$355,942 50

L'état qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

WM. H. STEVENSON, Président.
DOUGLAS WEST, Secrétaire P. T.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 5 janvier A. D. 1874.

JOHN G. EUSTIS, notaire public.
Au No 32 de la rue Carondelet.
13jan—30f

AVIS.
IL m'a été volé dans la soirée du 23 décembre, une petite malle en cuir, contenant les comptes des steamers St. John, B. L. Hodge, Lizzie Hopkins, Bart Able, Lessie Taylor, Sabine, Wm. S. Pike, Collège Jefferson et plusieurs autres comptes et billets que je ne peux pas énumérer pour le moment; une police d'assurance sur la vie d'Anatole Picot, de St-Jean-Baptiste, de la Compagnie Equitable de la Louisiane; une lettre de valeur adressée à M. P. A. Charlet, du steamer "Lizzie Hopkins", contenant quatre cent onze 70/100 piastres, comme suit, savoir:

Cash	$150
Mandat de L. Sellers, sur MM. Llambias & Dockter	
Mandat de M. Friet, sur L. E. Broue	20
Balance en comptes approuvés et autres	55

Une lettre adressée à MM. Dufour & Limet, contenant quatre-vingt-cinq piastres et demie en "Currency."

Si la personne qui est en possession de la dite malle veut remettre au soussigné les papiers qu'elle contient elle peut garder le Cash. Il ne sera pas fait de questions.

Donaldsonville, 22 décembre 1873.
JUST COMES, Donaldsonville.
25déc—☞

Propriétés à vendre et à louer.

Café à vendre
DANS LE PREMIER DISTRICT, à des conditions très avantageuses.
S'adresser au bureau de l'ABEILLE. 22 jan—6t

A VENDRE,
POUR cause de départ et de santé, un Café d'encoignure, de premier ordre et pouvant recevoir beaucoup de pensionnaires, ayant une excellente clientèle.
L'établissement est un des mieux situés de la ville et ferait la fortune d'un propriétaire actif.
Pour plus de détails, s'adresser à
26janv—6t E. GIRARDEY, No 31 de la rue du Camp.

A Louer,
LA MAISON, No 9[illegible] rue du Quartier entre Bourbon et Dauphine.
S'adresser au No 9 rue de l'Esplanade, ou au bureau de l'Abeille. 20janv—

A Louer.
La belle résidence à trois étages, ayant tous les agréments modernes, située au No 220 de la rue Royale, coin St-Philippe. On la louera à bas prix à un bon locataire.
Possession le 1er février.
S'adresser à T. DANZIGER & Sons, No 205 de la rue du Canal, entre Bourgogne et Remparts.
18 janv ☞

A Vendre,
UN CAFÉ situé dans une des meilleures positions de cette ville, et faisant d'excellentes affaires.
Pour les conditions s'adresser à A. E. BIENVENU,
7 janv—au 1er fév. No 31 rue Royale.

AU NEW CHEAP JOHN
(JOHN HANSEN)
ON continue à manufacturer, en dépit de l'INCENDIE, des
BOTTES ET SOULIERS
De première classe, pour la clientèle.
Ces chaussures sont plus que précédemment meilleures et à un prix plus réduit au No 32, rue du Canal, à l'angle de la rue Peters, la porte après le magasin d'habillements de Cogan.
7 nov—1 m